

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU l'Ordonnance N°8/GPRD/SGG du 11 Janvier 1964 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU la Loi N°59-16 du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le conseil des ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU la Loi N°61-35 du 14 Août 1961 portant création d'un Trésor National de la République du Dahomey ;
- SUR la proposition du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan ;

Le Conseil des Ministres entendu,

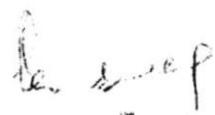
DECRETE :

Article 1er - Monsieur Marius AKUESSON, Inspecteur des Trésoreries, est nommé Trésorier-Payeur par intérim du Dahomey, en remplacement de Monsieur Damien Médard ANGO, Payeur des Trésoreries d'Outre-Mer, Trésorier-Payeur du Dahomey, titulaire d'un congé administratif.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera. -

COTONOU, le 3 Février 1964.

Par le Président de la République,
Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,



S.-M. APITHY

F. APLOGAN

Ampliations :

Présidence	15	SGG	4
VPR	4	Ministères	10
MFAEP	5	Intéressés	2
Trésor	2	JORD	1
DGF	2		